

Réunion du 8 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Philippe ARRIAU, Emmanuel HANON, Maryse PAYBOU.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERTS : FOURNITURE DE MATERIAUX D'AMENAGEMENT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 POUR LE LOT 1 : PAILLAGE VEGETAL

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 13 septembre 2020 pour une remise des offres le 14 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Paillage végétal
02	Paillage minéral
03	Matériaux de décoration
04	Matériaux de protection

Il s'agit d'un accord-cadre avec un minimum de 12 000,00 € HT et un maximum de 50 000,00 € HT.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : CIC pour un montant estimatif annuel de 10 146,60 € HT,
- Lot 2 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 15 750,00 € HT,
- Lot 3 : EGEA pour un montant estimatif annuel de 2 439,20 € HT,
- Lot 4 : CIC pour un montant estimatif annuel de 2 918,66 € HT.

Le marché notifié le 26 janvier 2021, a été attribué à l'entreprise **SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale** (33750 BEYCHAC ET CAILLAU) pour un montant de 10 146.60 € HT, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 12 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT.

Le marché a fait l'objet de deux précédents avenants qui visaient à accepter les nouvelles offres de prix des plaquettes de bois 10/40.

L'entreprise CIC fait savoir que depuis la fin de l'été celle-ci subit une forte augmentation de tous les connexes du bois. Cette tension est essentiellement liée à la crise énergétique mais également au fait que la demande en plaquette destinée à la production de pellets a explosé depuis cet été, tout comme la biomasse destinée à la production d'énergie cet hiver.

Les plaquettes de résineux destinées au Coponature sont directement impactées par cette inflation.

Pour ces raisons-là, la société CIC nous a communiqué un nouveau BPU contenant ses nouveaux tarifs. Le prix passe de 47.50 € à 52,83 € par m³.

L'objet du présent avenant n°3 vise à accepter la nouvelle proposition de la société SAS CIC – Compagnie Industrielle et Commerciale.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT